

25 10 2016

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

### **PREAMBULE**

Depuis la loi du 6 février 1992, le vote du budget primitif prévu au Comité syndical du 15 décembre 2016 doit être précédé, dans les deux mois, d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté au Comité syndical. Celui-ci se déroulera le 18 novembre 2016.

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote, est l'occasion pour les membres du Comité syndical d'être informés de l'évolution de la situation financière de l'établissement public et de débattre des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 :

- Le rapport d'orientations budgétaires présenté par l'exécutif doit faire l'objet d'une délibération spécifique,
- Lorsqu'un site internet existe, ce qui est le cas du Syrec, le rapport, après adoption par l'organe délibérant, doit être mis en ligne,
- Pour les communes et les établissements regroupant plus de 10000 habitants, le rapport doit préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

***Le débat d'orientation budgétaire 2017 du SYREC est décliné en deux parties:***

#### **I – La rétrospective financière depuis 2012 et les premiers résultats 2016 connus**

1. Introduction
2. La rétrospective financière en fonctionnement et investissement
3. Les contributions des adhérents basées sur la vente de repas (effectifs de repas)

#### **II – Les orientations pour l'exercice 2017**

1. Les perspectives de travail du syndicat en 2017
2. L'évolution budgétaire pour l'exercice 2017 (Fonctionnement et Investissement)

# I - LA RETROSPECTIVE FINANCIERE DEPUIS 2012 ET LES PREMIERS RESULTATS DE L'ANNEE 2016 CONNUS

## 1 – INTRODUCTION

Cette année encore et pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive depuis 2014, le rythme de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales se poursuit, passant de 56.87Md€ en 2014 à 46,12Md€ en 2017, soit -10.75Md€ (*Rapport Cour des comptes octobre 2016*).

Bien que la baisse de la dotation sera divisée par 2 pour le bloc communal en 2017, il n'en reste pas moins que les Collectivités locales devront poursuivre leurs efforts de gestion en 2017, voire les accentuer pour éviter l'effet de ciseau sur l'Epargne Nette (*lorsque les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes*).

Dans ce contexte, ce projet de DOB 2017 s'inscrit plus que jamais dans le cadre d'un effort constant d'une gestion à la fois performante, maîtrisée et responsable pour le Syrec.

Ce DOB a donc pour lignes directrices :

- La poursuite du travail engagé par les services pour contenir les dépenses de fonctionnement au strict besoin d'activité normale du syndicat (recherche d'économies de gestion...),
- La recherche de nouveaux partenaires génératrices de recettes supplémentaires, y compris dans le cadre de conventions ponctuelles auprès d'associations locales, des entreprises sur l'aire territoriale,
- De travailler avec les services des communes membres sur une convention de partenariat « Syrec / Communes » visant à améliorer nos actions respectives autour de projets tels que la limitation du gaspillage alimentaire,
- D'amplifier les initiatives sur les territoires autour de thématiques sur la nutrition, d'animations culinaires,
- De développer des offres de services aux villes (sensibilisation et accompagnement des personnels de la restauration autour divers sujets métier).

## 2 – LA RETROSPECTIVE FINANCIERE EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

### A – Les recettes totales du syndicat

Quatre catégories de recettes de fonctionnement les caractérisent :

- Les ventes de repas et de cessions aux villes adhérentes
- La subvention France Agrimer (ONILAIT)
- L'excédent de l'exercice n-1
- Les recettes exceptionnelles

Prise en compte CA jusqu'en 2015 - Estimation du CA 2016 et estimation du budget 2017

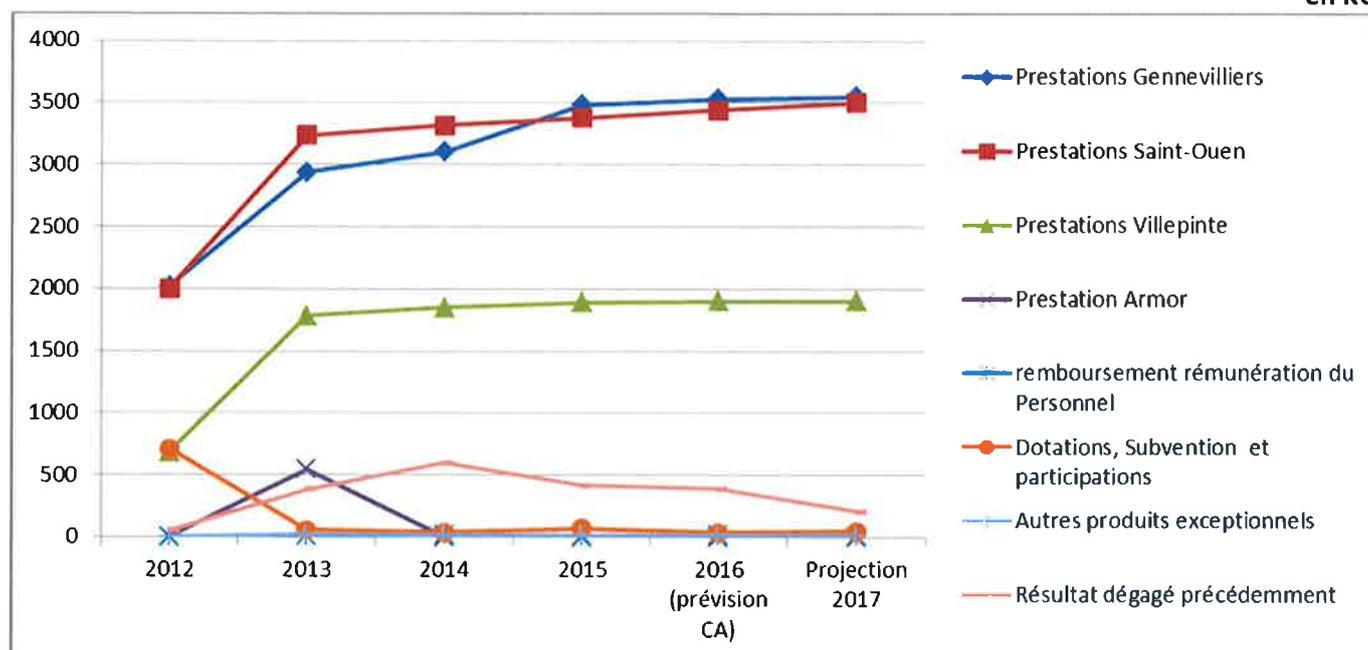
En K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	2016 (pré- vision CA)	Projection 2017
Prestations Gennevilliers	2018	2939	3102	3483	3530	3550
Prestations Saint-Ouen	2002	3236	3319	3379	3440	3500
Prestations Villepinte	684	1781	1850	1889	1900	1900

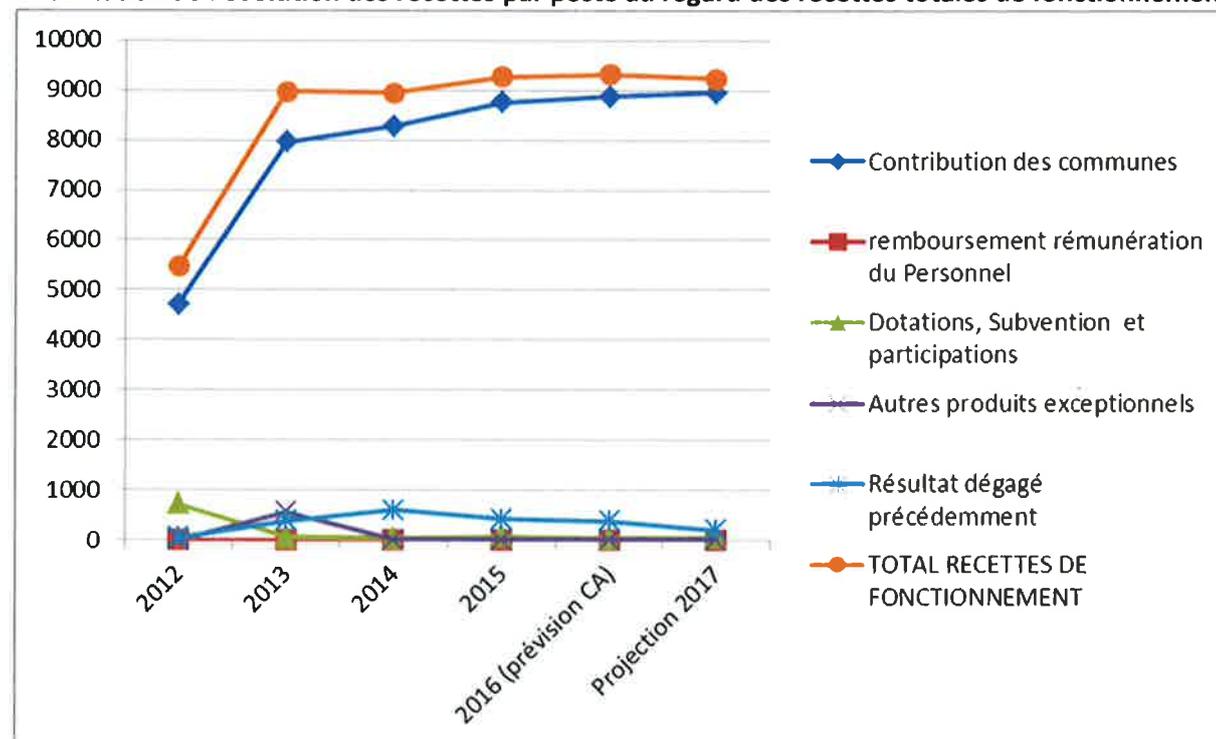
Prestation Armor		544				
remboursement rémunération du Personnel	0	4	16	9	15	8
Dotations, Subvention et participations	712	58	40	73	40	50
Autres produits exceptionnels	1	18	17	15	10	10
Résultat dégagé précédemment	54	384	597	418	388	209
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5471</b>	<b>8964</b>	<b>8941</b>	<b>9266</b>	<b>9323</b>	<b>9227</b>

### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2017

en K€



### Présentation de l'évolution des recettes par poste au regard des recettes totales de fonctionnement en K€

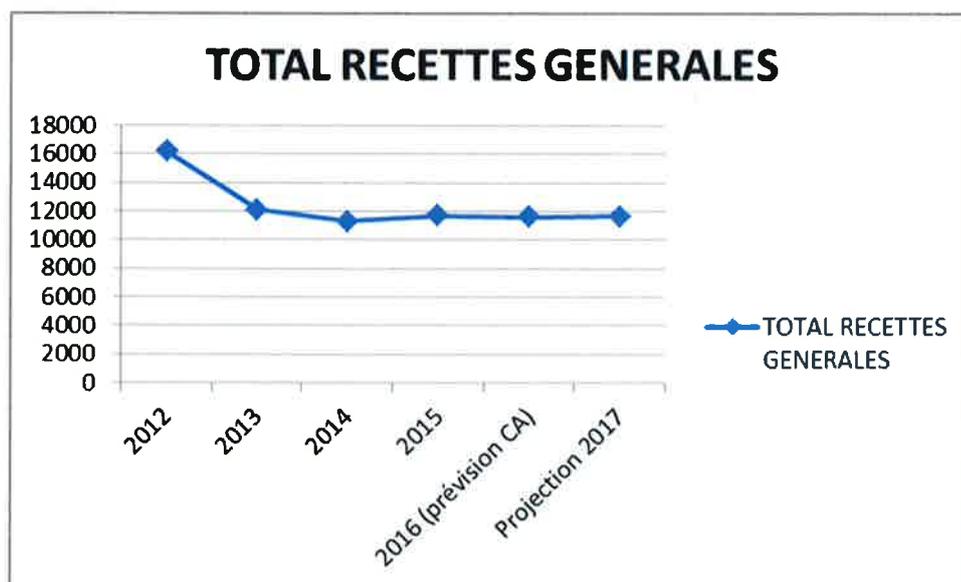


RECETTES D'INVESTISSEMENT	2012	2013	2014	2015	2016 (pré- vision CA)	Projection 2017
FCTVA		1217	1451	188	11	26
Excédent exercice précédent	741	1348	902	2283	2290	2409
Subvention région IDF	1203	576				
Emprunts	8776					
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10720</b>	<b>3141</b>	<b>2353</b>	<b>2471</b>	<b>2301</b>	<b>2435</b>

Les graphiques ci-dessus montrent une très légère hausse des contributions des communes depuis 2013. Cette hausse est plus significative à Gennevilliers que sur les deux autres communes du fait du transfert au Syrec du portage de repas à domicile. Ainsi, depuis 2014, la commune de Gennevilliers a dépassé la commune de Saint-Ouen en termes de contributions. En revanche, nous observons une relative stabilité de la contribution de Villepinte depuis 2013.

On constate, par ailleurs, que le résultat dégagé de l'année précédente est en baisse importante depuis 2014, confirmant une réduction des marges de manœuvre de la structure.

De ce fait, financement de tout évènement non prévu au stade du budget primitif pourrait être complexe à absorber.



D'une manière générale, nous observons une stabilité des recettes totales du Syrec depuis 2015. La compensation de la diminution de l'excédent de l'année précédente est tout juste absorbée par la progression toute relative de la contribution des communes.

## B – Les dépenses totales du Syndicat

### 1. Les dépenses de fonctionnement

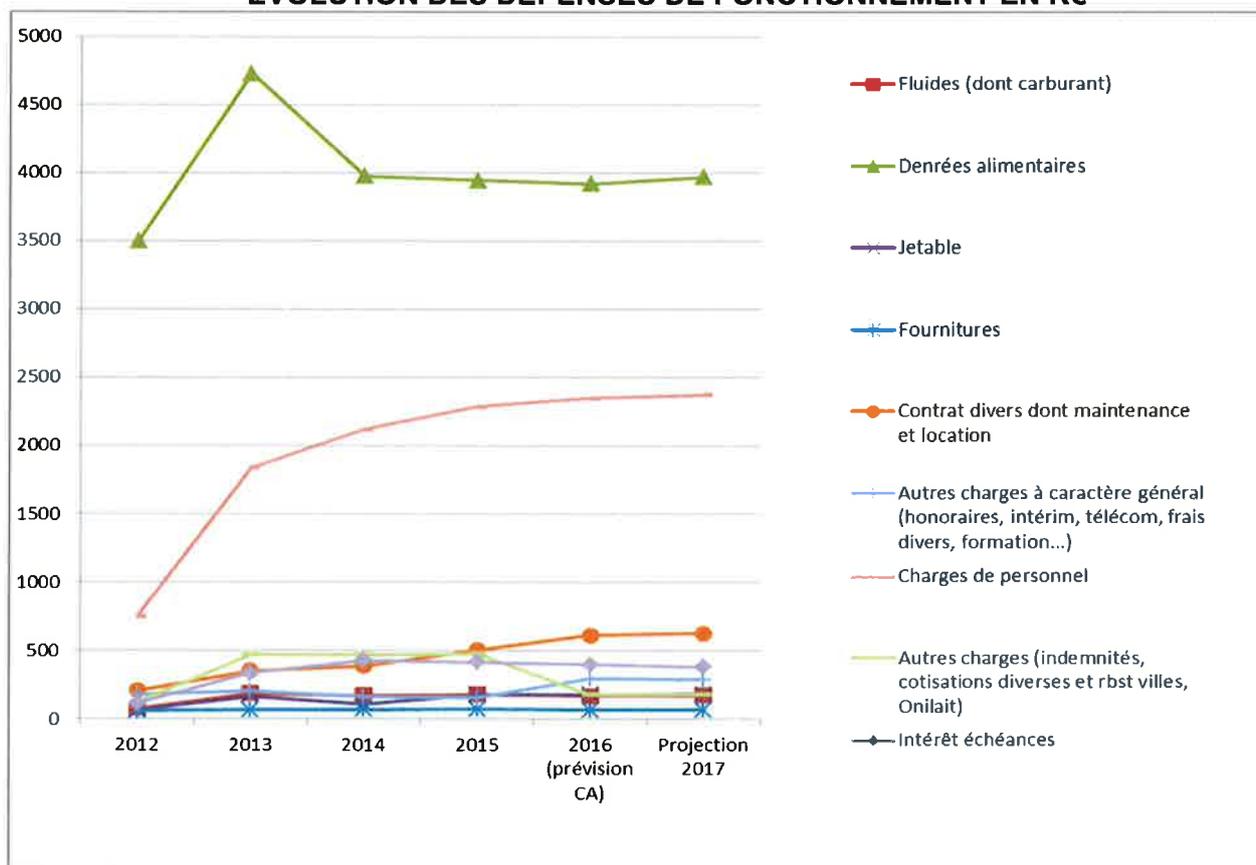
La maîtrise permanente des dépenses de fonctionnement constitue pour l'ensemble des services du Syrec un axe prioritaire à l'instar de la qualité de service.

Estimation du CA 2016 et projection du budget 2017

en K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	2016 (prévision CA)	Projection 2017
Fluides (dont carburant)	79	189	176	180	170	175
Denrées alimentaires	3496	4727	3974	3944	3920	3970
Jetable	66	169	111	181	182	185
Fournitures	62	68	71	73	66	68
Contrat divers dont maintenance et location	210	356	390	507	615	630
Autres charges à caractère général (honoraires, intérim, télécom, frais divers, formation...)	183	206	163	156	297	290
Charges de personnel	753	1841	2119	2287	2350	2375
Autres charges (indemnités, cotisations diverses et rbst villes, Onilait)	123	474	472	481	181	180
Intérêts échéances	115	338	432	416	401	383
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5087</b>	<b>8368</b>	<b>7908</b>	<b>8225</b>	<b>8182</b>	<b>8256</b>

### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN K€



Deux lignes budgétaires regroupent 77% des dépenses de fonctionnement : 48% pour les denrées alimentaires et 29% pour les charges de personnel. Les charges de denrées alimentaires se stabilisent malgré une légère progression du nombre de repas. Cela confirme donc une amélioration dans la gestion des approvisionnements de denrées et une meilleure maîtrise des process de fabrication. Les dépenses de personnel, quant à elles vont légèrement progresser en 2017 du fait de la réforme des catégories A, B et C dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) ainsi que de l'impact du ratio GVT (Glissement Vieillessement Technicité).

## 2. Les dépenses d'investissement

Outre les dépenses liées au remboursement de l'emprunt en capital pour 663K€, les dépenses d'équipement en 2016 ont été réalisées conformément aux orientations du BP et BS de l'année soit 185K€. Ces dépenses concernent pour l'essentiel l'installation d'une cuve pour les Biodéchets, d'une climatisation dans le local informatique, du changement des éclairages extérieurs, de matériel de protection dans les ateliers ainsi qu'une série de matériels visant à l'amélioration des conditions de travail du personnel.

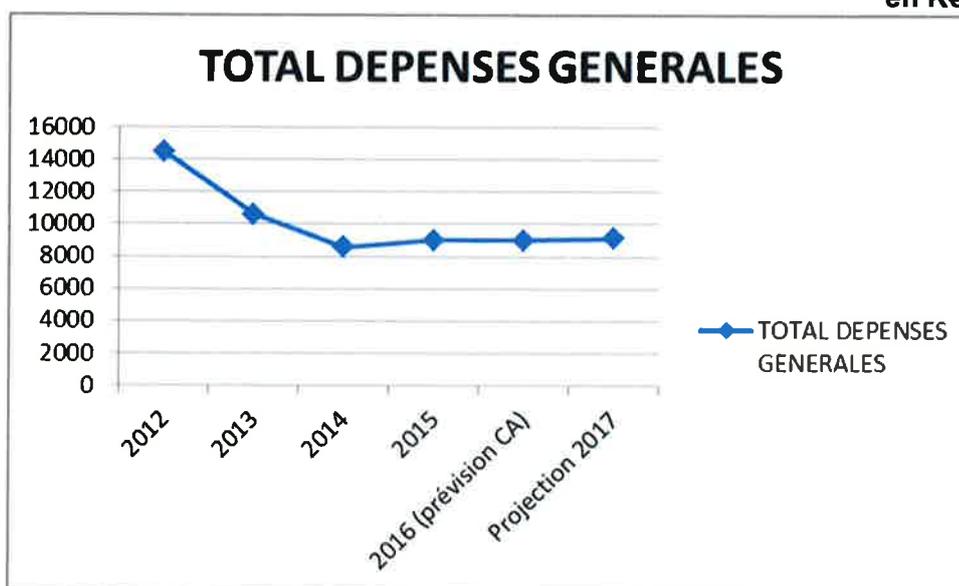
### Estimation du CA 2016 et projection du budget 2017

en K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2012	2013	2014	2015	2016 (prévision CA)	Projection 2017
Emprunt capital		1026	614	630	645	663
Immobilisations corporelles	16	81	69	173	185	220
immobilisations en cours	9357	1133				
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9373</b>	<b>2240</b>	<b>683</b>	<b>803</b>	<b>830</b>	<b>883</b>

## 3. Les dépenses totales (sections de fonctionnement et d'investissement)

en K€



A l'instar des recettes, les dépenses totales de fonctionnement devraient se maintenir à un niveau similaire à l'année 2016.

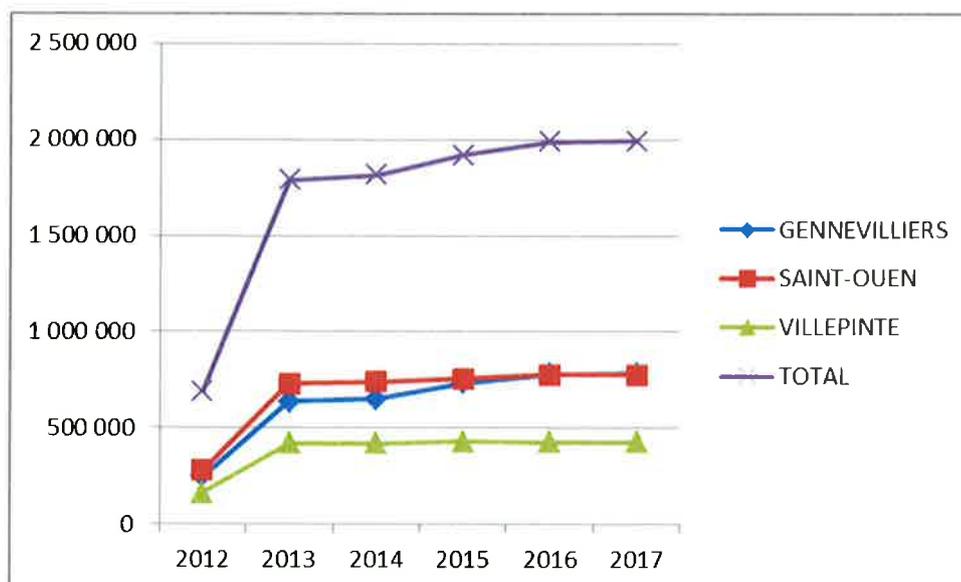
### 3. – LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS BASEES SUR LA VENTE DE REPAS (EFFECTIFS DE REPAS)

La gestion des effectifs de repas constitue l'élément clé de l'organisation de la commande, de la fabrication des repas et de leurs livraisons. Une bonne gestion des effectifs est aussi un facteur de réduction des coûts pour les collectivités. Pour cela, elle doit se traduire en amont par l'élaboration détaillée des prévisions des effectifs de repas. L'objectif étant que les écarts entre les prévisions et les réalisations soient les plus faibles possibles.

En 2015-2016, la commune de Gennevilliers a mis en place une politique d'inscription incitative pour les usagers de la restauration. Cette initiative a pour effet de mieux gérer la fréquentation à la restauration scolaire et périscolaire. Pour le Syrec, les incidences sont également positives à termes. Il ne devrait plus avoir d'ajustement du nombre de repas le jour de la consommation et donc évitera ainsi le déplacement d'un chauffeur le matin pour compléter les manques de repas.

Evolution du nombre de repas de 2012 à 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
GENNEVILLIERS	246 194	636 073	650 996	732 829	782 000	785 000
SAINT-OUEN	281 092	732 279	741 239	757 149	777 000	778 000
VILLEPINTE	164 538	420 275	422 029	429 261	429 000	429 000
<b>TOTAL</b>	<b>691 824</b>	<b>1 788 627</b>	<b>1 814 264</b>	<b>1 919 239</b>	<b>1 988 000</b>	<b>1 992 000</b>



La progression du nombre de repas entre l'année 2014 et 2015, s'explique notamment par la progression des repas en crèche (+10000 repas), au portage de repas à domicile (+16000 repas) et au personnel communaux de Gennevilliers (+16000 repas).

Entre l'année 2015 et 2016, la hausse observée est significative de l'impact des mercredis en demi-journée scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Globalement, en 2016, nous devrions dépasser nos objectifs d'environ 38000 repas sur l'ensemble des trois communes (+2%). Toutefois, le nombre de repas progresse bien à Gennevilliers alors que dans un même temps, il stagne à Saint-Ouen et à Villepinte (hors mercredis). Le nombre de repas à Villepinte reste relativement stable depuis 2013 en proportion avec une faible progression de la population.

En revanche, à Gennevilliers, la progression des effectifs de repas semble être proportionnelle à l'évolution démographique de la commune. Le taux de fréquentation à la restauration scolaire pour cette ville reste donc stable. Il n'en est pas de même pour Saint-Ouen dont la fréquentation à la restauration scolaire est relativement stable ces deux dernières années alors que le nombre d'habitants sur cette commune augmente de manière significative. Ainsi, nous pouvons en déduire que le taux de fréquentation à la restauration scolaire est en baisse d'année en année.

En 2016, la **prévision de réalisation en nombre de repas** pour la restauration scolaire (hors mercredi) devrait **s'établir à 1%** pour l'ensemble des communes. A elle seule, la commune de Gennevilliers voit sa progression de 2% alors qu'elle est stable pour les deux autres communes.

Rétrospective du nombre de jours de grève observé de 2012 à 2016 et les incidences sur un plan budgétaire pour le Syrec.

ANNEES	NOMBRE DE JOURS DE GREVES	nombre de repas prévisionnels	Nombre de repas facturés	DIFFERENCES Facturés / Prévisionnel	En € (base 4€ : repas)
2012	2	13450	11 871	-1 579	-6 316 €
2013	9	93780	53 031	-40 749	-162 996 €
2014	10	104500	68 307	-36 193	-144 772 €
2015	15	158325	89 990	-68 335	-273 340 €
2016	9	96300	76 970	-19 330	-77 320 €
	<b>45</b>	<b>466355</b>	<b>300169</b>	<b>-166186</b>	<b>-664 744 €</b>

Nous observons que les journées de grève en 2016 ont été moins importantes que les années précédentes. L'impact budgétaire est de -1% sur cette année.

## **II - Les Orientations pour l'exercice 2017**

### **1 – Les perspectives de travail du Syndicat en 2017**

Le Syrec doit poursuivre, en 2017, son travail orienté vers un élargissement plus accentué de ses champs d'intervention en interne et sur le terrain. Les domaines touchant à l'animation sur le temps de la restauration, de l'accompagnement des usagers et des personnels sont autant d'axes visant à promouvoir la restauration collective sous toutes ses formes.

- A. La poursuite des commissions des usagers scolaire et périscolaire à Villepinte et étendue à Gennevilliers et Saint-Ouen**
- B. La création de commissions de personnes âgées en lien avec les CCAS des communes membres**
- C. Des actions d'accompagnement des agents de restauration des villes tout au long de l'année** : il s'agit pour ces actions d'associer les animateurs du temps méridien ainsi que des enseignants sous couvert des inspecteurs de l'Education Nationale
- D. La mise en œuvre d'actions d'animations dans les restaurants en collaboration avec les services de restauration et d'autres services municipaux intéressés, y compris en lien avec l'Education Nationale.**
- E. La poursuite d'ateliers culinaires au Syrec et dans les restaurants scolaires**
- F. Des projets autour de la question du gaspillage alimentaire**
- G. L'augmentation de denrées issues de productions locales, en circuit court respectueuses le plus possible de l'environnement (BIO et / ou agriculture raisonnée)**
- H. Rédaction d'une convention de coopération Villes / Syrec** : L'idée de cette convention de coopération est de regrouper en un seul document l'ensemble des engagements mutuels visant à répondre à une restauration collective de qualité pour les usagers.
- I. Développement d'un outil intranet entre le Syrec et les villes**
- J. Engagement dans l'instance inter SIVU de la restauration collective d'Ile-de-France visant à la promotion d'une restauration en autogérée de qualité.**
- K. Développement de prestations auprès des entreprises installées autour du Syrec**
- L. L'adhésion de nouvelles communes permettant de rentabiliser l'outil grâce aux économies d'échelles**

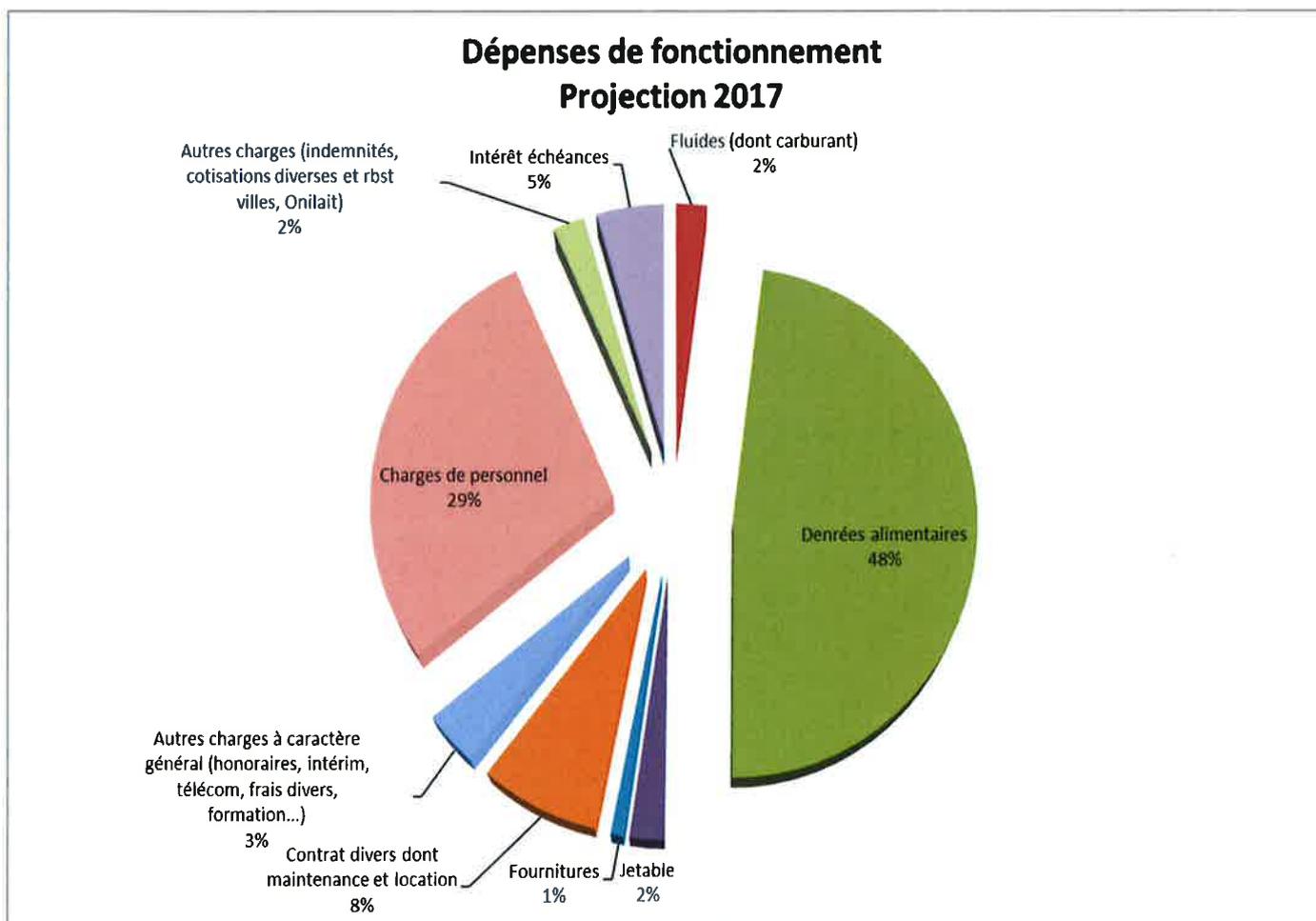
## 2 – Les perspectives budgétaires de l'exercice 2017 (en fonctionnement et en investissement)

Conscient de la baisse des dotations de l'état aux collectivités territoriales et des impacts financiers pour les communes liées au transfert de compétences dans le cadre du Grand Paris, le Syrec doit poursuivre ses efforts de rationalisation en contenant sa masse salariale et en effectuant des économies de gestion au bénéfice des communes membres tout en améliorant la qualité en permanence. Les nouveaux marchés alimentaires constituent aujourd'hui un levier indéniable dans l'aboutissement de cet objectif par une politique d'achat tournée autour du développement durable et d'une exigence plus forte en termes de qualité des approvisionnements.

Les charges de personnel constituent le deuxième poste de dépenses. Sauf, adhésion de nouvelles communes, ces charges ne devraient pas évoluer de manière significative au-delà des mécanismes statutaires. 2017 verra également le travail sur la refonte du régime indemnitaire du fait des obligations statutaires.

### A – Les orientations pour les grandes actions à gérer en fonctionnement

#### a. Les dépenses de fonctionnement en perspective



Les trois principales charges de fonctionnement de l'établissement public se concentrent sur l'achat de denrées alimentaires, la masse salariale, la maintenance de l'équipement et les locations di-

verses. La maintenance a progressé de manière significative +25% suite à la signature d'un marché avec l'entreprise ENGIE-COFELY en juillet 2015.

- **L'achat de denrées alimentaires**

Le poids financier que constituent les dépenses alimentaires dans le budget est un indicateur important de gestion. Le résultat des nouveaux marchés publics en exécution depuis le 1er mai 2016 ne devrait pas avoir d'impact financier négatif pour le Syrec.

Nous savons que les seules marges de manœuvre que nous pourrions dégager correspondent aux dépenses alimentaires qui couvrent 48% des dépenses de fonctionnement.

- **Les charges de gestion courante**

Elles concernent l'ensemble des postes permettant l'activité du Syrec en dehors des charges de personnel et des denrées alimentaires : la maintenance, les véhicules, les fluides, les fournitures diverses sont les principales charges de gestion courante. A l'exception de la maintenance, du fait du contrat avec ENGIE-COFELY Services, les autres charges ne devraient pas progresser de manière notable en 2016.

- **Les charges de personnel**

Deuxième dépense de fonctionnement du Syrec. Les charges de personnel ne devraient pas connaître de progression très significative. Deux éléments nouveaux peuvent intervenir sur la masse salariale : la réforme des cadres d'emploi inscrite dans le PPCR (*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*) et la révision du Régime Indemnitaire *sous réserve des décisions qui seront prises au 1<sup>er</sup> semestre 2017*.

Comme toutes dépenses de fonctionnement, les charges de personnel doivent être maîtrisées avec rigueur, tant en ce qui concerne le paiement des heures supplémentaires que les remplacements de personnel.

- **Le remboursement de l'emprunt en intérêt**

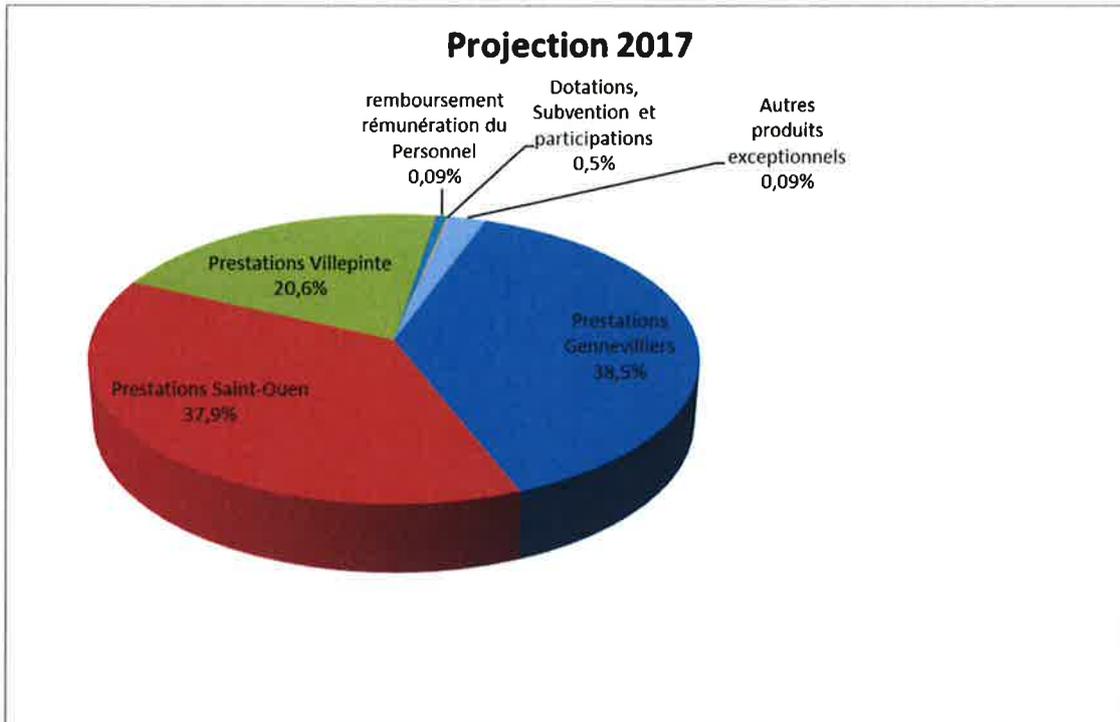
Les intérêts d'emprunt vont diminuer de 4,49% en 2017 par rapport à 2016. Ils s'élèvent à 381K€ et correspondent à 5% des dépenses de fonctionnement.

## **b. Les recettes de fonctionnement**

La totalité des recettes estimée pour 2017 devrait afficher une diminution de -1.03% en raison de la baisse de l'excédent de fonctionnement de l'année 2016.

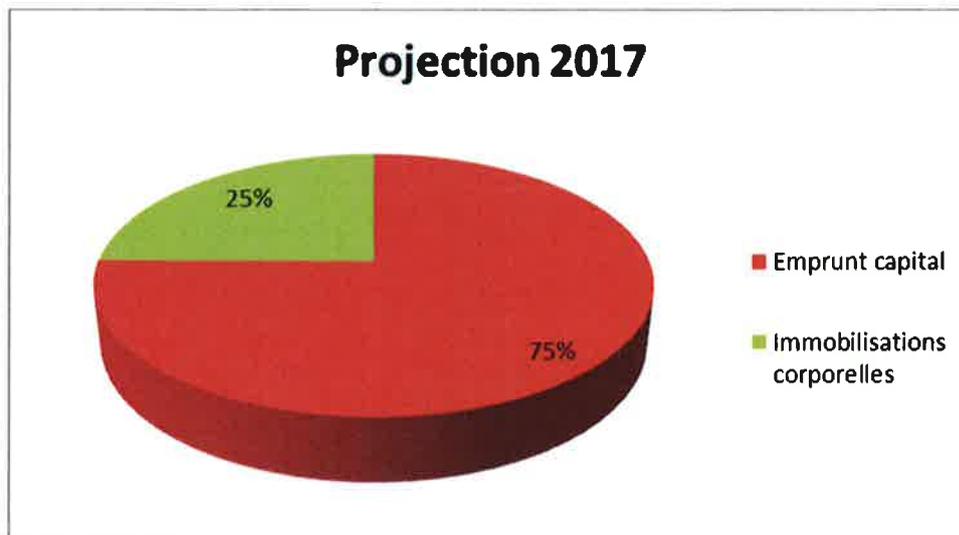
En revanche, la vente de repas et de cessions de marchandises aux communes membres devraient progresser de +1% par rapport à l'année 2016. Ces recettes constituent les principales sources de financement des dépenses de fonctionnement.

## Répartition des recettes de fonctionnement en 2016



### B – Le programme d'investissement

#### a. Les dépenses d'investissement :



L'orientation principale se concentre autour du remboursement du capital des emprunts, et de l'acquisition de matériel pour l'amélioration de l'activité des services.

La part de l'emprunt (capital + intérêt) représente **11,44%** des dépenses totales du syndicat (capital : 7,25%, intérêts d'emprunt 4,19%)

La dette consolidée sur la base d'échéances constantes sur 10 ans, 15 ans et 30 ans permet d'obtenir une lisibilité de la dette chaque année.

Des acquisitions de divers matériels techniques s'avèrent nécessaires en 2017 pour les services production et logistique ainsi que sur le bâtiment.

Elles se regroupent en trois volets :

1. L'amélioration des conditions de travail des personnels et notamment des acquisitions étudiées dans le cadre des missions du CHSCT
2. L'achat de matériel pour l'activité courante des services et de développement de process
3. Des équipements sur le bâtiment

**1. L'amélioration des conditions de travail des personnels et notamment des acquisitions étudiées dans le cadre des missions du CHSCT**

- Allouer une enveloppe de 10000 euros pour l'achat de matériel suivi par l'instance du CHSCT
- 2 chariots ergonomiques (2 en logistique) => 14 000 euros

**Sous total : 24 000 euros**

**2. L'achat de matériel pour l'activité courante des services et de développement de process**

- 50 socles rouleurs en inox => 3000 euros
- 4 balances électroniques => 5000 euros
- 5 palettes en plastique de stockage pour répondre aux exigences réglementaires => 2000 euros
- 300 socles rouleurs pour le transport des cagettes vers les cuisines relais => 12000 euros
- 1 tapis ergonomique avec table de réception pour la ligne de conditionnement des préparations froides (remplacement) => 18 000 euros
- Deux imprimantes industrielles pour les deux conditionneuses avec impression laser => 30 000 euros
- 1 trancheur pour les petites prestations de type traiteur et autres prestations => 3500 euros
- Appareil de détecteur de fuites pour poches => 12 500 euros

**Sous total : 86 000 euros**

**3. Des équipements sur le bâtiment**

- Installation d'un local modulaire dédié au syndicat CFDT avec mobilier => 20 000 euros
- Installation de vannes de vidange en acier inoxydable sur l'ensemble des collecteurs de biodéchets des ateliers (ce matériel permet de limiter la production d'eau à l'intérieur de la cuve de biodéchets) => 12 000 euros
- Un ensemble de filtration des 3 cuves de stockage d'eau de 10000 litres. Evite le changement de l'eau des cuves régulièrement => 78000 euros.

**Sous total : 110 000 euros**

## Développement d'activité

Acquisition de 2 cuves de cuisson en basse température, d'une sauteuse et d'une marmite dans le cadre d'une perspective d'ouvrir le Syndicat à une 4<sup>ème</sup> commune ou bien une progression substantielle du nombre de repas dans le cadre de contrats divers. L'investissement de ces nouveaux équipements serait totalement amorti par les recettes supplémentaires générées.

L'inscription budgétaire de ces acquisitions se justifierait qu'à partir d'une certitude de progression de repas et ferait nécessairement l'objet d'une décision modificative en cours d'année.

### **b. Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement du report de l'excédent des années précédentes (versement du FCTVA relatif à la construction de la cuisine centrale).

L'estimation du FCTVA pour 2017 est de 26 000€

L'excédent de l'exercice précédent est de 2409 K€

Le niveau d'autofinancement de l'établissement correspondant au montant du FCTVA perçu au titre de la construction de la cuisine centrale.

### C – Un budget basé sur le prix de vente du repas

La vente des repas aux communes constitue la principale source de financement du syndicat. Ces prix sont fixés par délibération du Comité syndical au titre du budget général du syndicat.

Rappelons, que le calcul des prix de vente est la moyenne arithmétique de l'ensemble des charges du syndicat pour chaque prestation (fonctionnement et investissement) divisé par le nombre de repas prévisionnel de la même prestation.

La contribution de chaque commune membre est fonction du nombre de repas constaté annuellement.

En 2017, nous envisageons une hausse du nombre de repas de +1% par rapport à l'estimation pour le CA2016 soit +90 000€.

En revanche, les cessions de marchandises comprenant également les gouters restent stables.

**Compte tenu des éléments de contexte budgétaire présentés en amont, je suggère de ne pas augmenter les tarifs 2016 en 2017.**

### D – La prospective du nombre de repas et prestations

**Le nombre total de repas**, tous convives confondus, est estimé pour l'exercice 2017 à **1 992 000** soit **+0,2%** par rapport au **CA2016** estimé, et se répartissent de la sorte :

- ⇒ Gennevilliers : 785 000 repas soit +0.4% / estimation CA 2016
- ⇒ Saint-Ouen : 778 000 repas soit +0% / estimation CA 2016
- ⇒ Villepinte : 429 000 repas soit +0% / estimation CA 2016

Le calcul du nombre de repas intègre le portage de repas à domicile à Gennevilliers et Villepinte ainsi que de la fourniture de repas pour les selfs des personnels communaux

Il faut par ailleurs ajouter des prestations diverses

- ⇒ Les goûters,
- ⇒ Les petits déjeuners,
- ⇒ Le lait,
- ⇒ Quelques cessions de marchandises pour les restaurants du personnel, les crèches et autres prestations.



La Présidente

A blue ink handwritten signature.

**Martine VALLETON**  
Maire de Villepinte

Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis